

## A savoir

Le **CAP (certificat d'aptitude professionnelle)** est un diplôme professionnel national délivré par le Ministère de l'Education nationale. Il se prépare en 2 ans après la 3e, à temps plein ou en apprentissage. En fonction du profil et des besoins de l'élève, le diplôme peut aussi se préparer en 1, 2 ou 3 ans. Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoir-faire professionnels des métiers. Le programme comprend des enseignements généraux (français, maths ...), des enseignements professionnels et des stages. Une centaine de spécialités sont proposées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services ou de l'artisanat. Après un CAP, il est possible de poursuivre des études en bac pro.

Le titulaire du **CAP Accompagnant éducatif petite enfance** est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

## Secteurs d'activité

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- **en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- **en école maternelle** ;
- **en accueil collectif de mineurs (ACM)** ;
- **à son domicile** (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- **en maison d'assistants maternels (MAM)** ;
- **au domicile des parents** (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

## Témoignage

<https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/cap-accompagnant-educatif-petite-enfance>

## Type d'emplois accessibles :

Qu'il s'agisse d'un emploi dans une structure collective (crèche, école maternelle, etc.) ou dans un cadre individuel (assistante maternelle, garde au domicile des parents, etc.), les débouchés après le CAP AEPE sont nombreux :

- En école maternelle ou accueil collectif de mineurs :
  - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles**
  - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant**
  - Assistant éducatif petite enfance**
  - Adjoint/agent d'animation**
- En établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :
  - Auxiliaire petite enfance**
  - Agent social**
  - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant**
  - Assistant éducatif petite enfance**
- Domicile :
  - Garde d'enfant à domicile**
  - Assistant maternel**
  - Employé à domicile**
  - Employé familial auprès d'enfant**

## Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en un bac professionnel, ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social :

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

## Que faire après le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) ?

### Devenir des candidats 6 mois après la sortie de notre formation

Année d'obtention du diplôme	Nombre de candidats	Taux de retour des candidats	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion global dans l'emploi	Taux d'insertion dans le métier visé	Autres taux (recherche d'emploi, à l'étranger, indépendant, etc...)
2020	4	100%	0	75%	75%	25%
2021	5	100%	0	100%	100%	0%
2022	9	44%	0	100%	100%	0%
2023	7	86%	0	50%	33%	50%

Fiche insertion 1.1.1 Version 20/03/2024

Fiche insertion 1.1.1 Version 20.03.2024